



ARRÊTÉ N° 03/2026

Circulation Interdite Interdiction de stationner Rue Auguste Pavie Du 19 au 21 Janvier 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SAMSON PASCAL en date du 06 janvier 2026 d'interdire la circulation et le stationnement rue Auguste Pavie pour des travaux de raccordement au réseau assainissement.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de raccordement au réseau assainissement, la circulation et le stationnement seront interdits rue Auguste Pavie du 19 au 21 Janvier 2026.

ARTICLE 2: Une déviation sera mise en place par la rue de Cassepot, rue du Guinefort et rue des Vignes.

ARTICLE 3 : L'accès à la zone des Landes Fleuries doit être maintenue

ARTICLE 4: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise SAMSON PASCAL.

ARTICLE 5: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise SAMSON PASCAL.

Fait à QUÉVERT, le 08/01/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 10 janvier 2026